



Québec, le 12 mars 2026

Monsieur David Richard
Porte-parole
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM)
drichard@muniles.ca

Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ3

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 mars à 9 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : M. Jean Hubert

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ3

- Q1.** Dans le DA1.5 p. 5, l'initiateur indique que le cumulatif des distributions annuelles nettes de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est de 5,6 M\$ depuis 2016. Veuillez préciser quelle a été la répartition annuelle de ce montant entre la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île depuis 2016. Veuillez également fournir la richesse foncière uniformisée utilisée pour l'établir, soit la valeur et la proportion qu'elle représentait pour chaque distribution annuelle. Veuillez présenter l'information sous forme de tableau.
- Q2.** En séance, lorsqu'interrogé sur l'utilisation des distributions annuelles de l'Alliance de l'énergie de l'Est qui vous sont versées, vous avez indiqué qu'il y a « des projets dans lesquels la Municipalité a investi, qui profitent à la Communauté maritime, donc aux deux municipalités, et nous n'avons pas demandé plus d'argent à Grosse-Île » (DT3, p. 24). Quels sont les projets auxquels vous faites référence et de quelle manière profitent-ils à la population de Grosse-Île?
- Q3.** Vous mentionnez que les distributions annuelles que vous recevez de l'Alliance de l'énergie de l'Est ont été utilisées pour des Fonds région et ruralité, dans lesquels vous avez investi « 100 000 \$ dans les avant-projets » (DT3, p. 25). Veuillez préciser quand cet investissement a été réalisé, quels sont les projets concernés ainsi que la manière dont vous déterminez les projets à soutenir financièrement.
- Q4.** Vous recommandez que l'initiateur mette en place un fonds pour des interventions préventives de captation de sable et de végétalisation, réalisées par des organisations locales qui possèdent l'expertise pour le faire (DM 21, p. 28). Cette expertise a-t-elle déjà été mise à profit sur l'archipel et si oui, quels ont été les résultats?
- Q5.** Dans votre mémoire (DM32, p. 28), vous indiquez que la municipalité de Grosse-Île pourrait agir comme autorité publique si des travaux de stabilisation du littoral devenaient nécessaires dans le cadre du projet, tout en précisant qu'elle pourrait ne pas disposer des ressources humaines et financières suffisantes pour assumer ce rôle. Afin de mieux comprendre les responsabilités institutionnelles possibles, veuillez préciser si la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pourrait se substituer à la municipalité de Grosse-Île à titre d'autorité publique pour la réalisation de travaux de stabilisation du littoral sur ce territoire?